

**Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi du  
Bas-Chablais et du SCOT du Chablais, en vue de la création du  
lycée et d'une gare routière attenante sur le secteur du Maisse à  
Douvaine**

**Réponse au procès-verbal de synthèse du Commissaire Enquêteur, Monsieur  
Denis BLAISE**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

En date du 3 juillet 2024, vous nous avez fait parvenir le procès-verbal de synthèse établi à l'issue de l'enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCOT du Chablais et du PLUi du Bas-Chablais, en vue de la création du lycée du Chablais et d'une gare routière attenante sur le secteur du Maisse à Douvaine. Vous trouverez ci-dessous les réponses apportées aux observations et interrogations de votre part, ainsi que celles apportées sur les registres.

▪ Observations émises par le Commissaire enquêteur

- Evolutions structurelles à venir quant à la gestion des flux

Comme vous l'avez indiqué, le lycée va être un générateur de flux, et dans ce cadre, depuis 2022, des études d'aménagement (étude sectorielle du Maisse réalisée dans le cadre du PLUi-HM, 2022-2023), de circulation (étude « Circulation » de Douvaine, 2023) et de maîtrise d'œuvre voirie (en cours) sont menées par la commune de Douvaine et l'Agglomération de Thonon, en lien avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, Maître d'ouvrage du Lycée, afin de garantir la fluidité des flux à termes, et à la bonne cohabitation des différents modes de déplacement. Il s'agit aussi de requestionner le plan de circulation de façon à apaiser au maximum le secteur du Maisse, qui va devenir un véritable pôle d'équipements publics (groupe scolaire, collège, lycée équipements sportifs dont la future piscine), où il s'agira d'éviter les flux de pur transit.

La question du trafic et de la circulation est un enjeu primordial de l'aménagement du Maisse, à fortiori au vu du constat actuel du « shunt » ayant pour effet un phénomène d'évitement du carrefour à feu du centre de Douvaine, en chargeant ledit secteur du Maisse, c'est pourquoi ce sujet fait l'objet de démarches complémentaires citées ci-dessus.

Enfin la question de la circulation des bus est également abordée à travers les réflexions en cours des gares routières, où il est envisagé d'avoir des solutions de

stationnement tenant compte des lieux de provenance, afin, une fois encore, de limiter les engorgements de trafic dans le cœur de Douvaine, y compris dans le Maisse. Les solutions définitives seront affinées lorsque la carte scolaire du lycée sera connue.

- Possibilités d'habitat pour les personnels de l'enseignement et de fonctionnement

Depuis la décision d'implanter le lycée sur la commune de Douvaine, le sujet de l'habitat a été amplement intégré à la question de l'aménagement non seulement du Maisse, mais aussi de celui à l'échelle de la commune. En effet, l'étude sectorielle du Maisse a fléchi très concrètement des secteurs qui seront dédiés à l'habitat aux abords proches du lycée, que ce soit à travers le renouvellement urbain progressif de la rue des Acacias, mais aussi l'inscription dans le PLUi-HM en cours d'élaboration, d'un nouveau secteur d'habitat qui sera situé sur la partie sud du tènement ayant vocation à accueillir aussi les nouveaux équipements sportifs.

Plus généralement, la politique d'habitat sur Douvaine vise à tenir compte du rôle nouveau que va jouer la commune dotée de ces nouveaux équipements d'intérêt communautaire, qui lui confère donc aussi un rôle nouveau d'accueil en logements. Ces réflexions vont de pair à la question des logements dédiés aux futurs enseignants et personnel de fonctionnement du lycée mais aussi des futures étudiant (BTS), où il y aura un réel enjeu de proposer des solutions sur Douvaine. Cela est d'autant plus important, que les cas de plus en plus fréquents de contractuels parmi le personnel enseignant, engendre souvent plus de mobilité, et il faut donc répondre à cela avec une offre d'habitat en cohérence.

- Observation portée sur le registre de Douvaine

La remarque inscrite porte sur un élément foncier ne concernant pas directement la procédure de mise en compatibilité. Nous précisons toutefois que nous prenons bonne note de la demande dans le cadre du volet foncier, conduit également par Thonon Agglomération.

Tels sont les retours que nous pouvions vous faire suite au procès-verbal de synthèse, et nous restons, Monsieur le Commissaire enquêteur, à votre disposition pour tout complément utile en vue de l'établissement du rapport d'enquête publique.

Thomas LAROCHE  
Responsable Urbanisme  
Thonon Agglomération  
Le 08 juillet 2024

